

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180412-D2018114B-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 26
Absents : 1
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 1
Votants : 27
- dont pour : 27
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018
Publication : 13/04/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 6 avril 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel, MASSE Roger, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2018/114

OBJET : REGIE UBAYE SKI : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE GROUPE SKIEURS SAUZE BARCELONNETTE (GSSB).

Le Conseil de Communauté,

Considérant que le GSSB est un acteur majeur et historique de la Station du Sauze, qu'il est l'opérateur unique du chronométrage de toutes les compétitions se déroulant sur le domaine skiable, qu'il a pour vocation à former des skieurs de compétition évoluant au niveau local, régional et national voire international ;

Considérant par ailleurs la nécessité de promouvoir et renforcer l'image sportive et d'excellence du Domaine Skiable du Sauze au plan local, national, européen et mondial, par la diffusion la plus large possible et l'exposition du nom et du logo de la station de ski du Sauze ;

Considérant que le GSSB, par son rayonnement sportif, est en mesure de contribuer à cet objectif ;

Vu la proposition de convention d'objectifs qui lui est soumise ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 20 Mars 2018 sur l'adoption du Budget de la Régie où est inscrite ladite subvention ;

Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser au GSSB, au titre de la saison d'hiver 2017/2018 et de la saison d'été 2018 (couvrant la période du **1er novembre 2017 au 31 octobre 2018**) une subvention de fonctionnement d'un montant de **30 000 €** (trente mille euros) non soumis à la TVA.
- **DIT** que les crédits afférents aux dépenses précitées sont inscrits à l'article 6574 du budget 2017 de la Régie Ubaye Ski.
- **APPROUVE** la convention d'objectifs qui lui est présentée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

[Signature]
Séance du 12 Avril 2018